

JE ME SUIS FAIT INTERDIRE DEPUIS PLUS D 1ANS LA FRANÇAISE DES JEUX M ONT DIRECEMTN BLOQUÉ LE COMPTE

Par Phenomene06A Postée le 26/01/2023 15:46

Bonjour tout le monde, sa fait plus d un an que je me suis fait interdire des jeux , la française des jeux m ont clôturé le compte et versé les pertes , mais Betcltic l ont pas encore faire je joue encoresur Betcltic faut que je l est informé pour qui bloque le compte et esque vint le rembourse les pertes aussi merci pour vos réponse

Mise en ligne le 01/02/2023

Bonjour,

Vous nous indiquez être interdit volontaire de jeux depuis un an.

L'opérateur Betcltic n'a pas encore clôturé votre compte et vous souhaitez savoir s'il reversera vos pertes comme l'a fait précédemment la Française des Jeux.

Nous n'avons pas d'informations spécifiques à ce sujet. Néanmoins il nous paraît étonnant après un an que votre interdiction de jeux n'ait pas été communiquée auprès de cet opérateur de jeu.

Pour obtenir une réponse précise à votre demande, nous vous invitons à contacter directement Betcltic, ou à vous rapprocher de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) pour en savoir plus.

Vous trouverez en bas de page, un lien vers le site de l'ANJ pour obtenir plus d'informations.

Bien à vous

En savoir plus :

- [Autorité nationale des jeux \(ANJ\)](#)